



Delémont, le 16 septembre 2020

Communiqué de presse

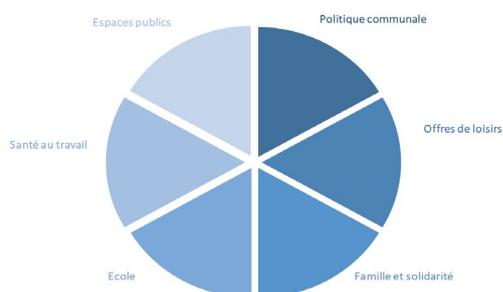
Alle et Courgenay brillent ! Alle est la première commune jurassienne à obtenir 3 étoiles pour le label « Commune en santé » octroyé par la Fondation O₂. Courgenay obtient le label avec 2 étoiles et la commune de Rossemaison est relabellisée, 1 étoile.

La Fondation O₂, centre de compétences en prévention, promotion de la santé et développement durable a décerné ce jour le label « Commune en santé » à Alle et Courgenay et a renouvelé le label pour Rossemaison.

Premier label suisse de valorisation des mesures développées dans les communes en faveur de la promotion de la santé de leur population, le label « Commune en santé » a été développé par Promotion Santé Valais. Le canton du Jura, via la Fondation O₂, a proposé le label en 2015, conscient du rôle important des communes.

Une commune en santé n'est pas nécessairement une grande commune, c'est avant tout une commune active ! Elle est l'autorité politique qui connaît le mieux la santé de ses habitant·e·s, ses besoins et ses spécificités et elle contribue de manière déterminante à offrir à sa population des conditions de vie favorables à son épanouissement.

Chloé Saas, directrice de la Fondation O₂, a ouvert la conférence sur la montagne d'Alle, sise entre Courgenay et Alle, en présentant les domaines d'action où la commune peut déjà être active ou développer de nouvelles offres :



Elle a précisé que : « Pour obtenir une étoile, il faut qu'il y ait au moins une mesure dans chaque domaine. Deux mesures donnent droit à deux étoiles, et trois mesures ou plus à trois étoiles ».

Elle a ajouté que « nous accompagnons les communes dans tout le processus. L'idée est de valoriser ce que les communes font déjà et de les motiver à en faire davantage en leur faisant connaître tout un panel de projets. Finalement, l'objectif en filigrane est de sensibiliser les communes à réfléchir de manière large à la promotion de la santé et de mettre en place des mesures concrètes ».

M. Stéphane Babey, maire de la commune d'Alle a débuté son discours ainsi : « La commune d'Alle est honorée de recevoir le label Commune en santé 3 étoiles ». Il a ensuite présenté la motivation de sa commune pour participer à ce projet : « Les actions menées en faveur de la promotion de la santé s'inscrivent dans une dynamique permanente au sein du Conseil communal d'Alle. Le label "Commune en santé" est une valorisation reconnue des actions mises en place dans le cadre de la politique communale au profit du bien-être des citoyens ». Il a ajouté que : « les mesures de santé au travail étaient importantes à nos yeux, d'une part pour que les entreprises aient un lieu de rencontre, d'échanges et de discussions via les « business breakfast » et, d'autre part, pour que nos employés communaux soient au centre de la démarche de santé au travail à travers la prévention des risques psycho-sociaux (mise sur pied d'un programme appelé Hephästos) ».

M. Didier Jolissaint, maire de la commune de Courgenay, a présenté son enthousiasme : « L'éventail des obligations des communes est d'envergure d'où la nécessité toujours plus marquée de bénéficier de l'appui de structures externes pour l'accomplissement de certaines missions. La Fondation O₂ met à notre service ses compétences pour que chacune et chacun d'entre nous, puisse trouver pour le moins sa pépite de bien-être ».

Il a également répondu à la question : Quelle est la mesure caractéristique de votre commune ? « Je vais vous surprendre ! Toutes ces mesures contribuent à la réussite du concept et à sa durabilité, mais l'introduction de marchés au village au rythme mensuel durant la belle saison, est ma préférée. Cette mesure est très simple. Elle ne coûte pratiquement rien. En revanche elle apporte beaucoup dans le cœur des participants et des visiteurs. L'ambiance y est paisible, les sourires nombreux et les gens découvrent le savoir-faire d'une population locale. Le temps, oui, prendre le temps de vivre, de rencontrer des autres personnes et d'échanger. Cette sociabilité est indispensable à la survie de notre espèce. Le récent confinement nous l'a rappelé. Dans ce sens, je puis dire que la commune répond clairement à un besoin essentiel ».

M. le Ministre de l'Economie et de la Santé, Jacques Gerber, a parlé du label en relevant que « les communes sont proches de leurs concitoyennes et concitoyens; elles sont à même de connaître au mieux leurs besoins. Ce qui en fait des acteurs de première ligne ».

Il a ajouté que : « La santé, ou plutôt la qualité de vie, est un terme de plus en plus à la mode dans le contexte d'une commune. Certaines ne se contentent pas de la mentionner pour vanter leurs avantages. Hardies, elles préfèrent agir. Et figurez-vous que les plus actives ne sont pas forcément celles que l'on croit ».

« Nous remarquons aujourd'hui que les communes jurassiennes ici présentes ont cette motivation. En effet, le label « Commune en santé » reflète l'intérêt porté aux citoyennes et aux citoyens au-delà du travail sur l'image de la commune ».

Pour terminer la conférence de presse, les deux maires respectifs de Alle et Courgenay ont planté un arbre en guise de symbole d'enterrement de la hache de guerre. En effet, selon M. Jolissaint : « *Plusieurs siècles de conflit ont opposé nos deux communes qui, au final, se sont partagé la propriété d'une partie de cette montagne. [...] Misons sur l'avenir en plantant symboliquement cet arbre qui traversera le temps, lieu où nos citoyennes et citoyens pourront toujours venir se ressourcer* ».

La commune de Rossemaison, quant à elle, vient de renouveler sa labellisation, le maire, Monsieur Yann Rufer, recevra prochainement le nouveau diplôme.

Liens et contacts :

ALLE :

Alan Stalder, conseiller communal
078 806 96 95
a.stalder@alle.ch
www.alle.ch

COURGENAY :

Véronique Metafuni, secrétaire communale
Audrey Schlüchter, conseillère communale
032 471 01 30
veronique.metafuni@courgenay.ch
audrey.schluchter@bluewin.ch
www.courgenay.ch

ROSSEMAISON:

Yann Rufer, maire
079 795 92 21
yann.rufer@rossemaison.ch
www.rossemaison.ch

Guide des places de jeux romandes :

https://www.radix.ch/files/AYYSZKN/radix_guideplacesdejeux_num_prod.pdf

Les communes jurassiennes intéressées par le label peuvent prendre contact avec la Fondation O2.

Personnes de contact : Fondation O2, Stéphanie Mertenat Eicher & Chloé Saas, 032 544 16 10 ou stephanie.mertenat@fondationo2.ch

Sites : www.labelcommunesante.ch et www.fondationo2.ch